COURSE CYCLISTE – AVIS AUX RIVERAINS

Le vendredi 07 août 2020

En raison de la course cycliste de ce vendredi, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des restrictions suivantes :

La Circulation

- <u>a) de 15H à 18h30 :</u> la circulation des véhicules sera autorisée uniquement dans le sens de la course, à savoir :
 - départ place Nicolaï, rue de la Station, rue Haes, route de Merckhof,
- <u>b)</u> <u>de 16H00 à 17H00</u> : la circulation des véhicules sera autorisée uniquement dans le sens de la course, à savoir :

Rue Saint Antoine, Köllenhof, Oudemoeder, Clouse Village, Ten Elsen, Route de la Clouse. (1 seul passage)

- c) de 17H30 à 19H30 : la circulation des véhicules sera autorisée uniquement dans le sens de la course, à savoir :
 - rue de la Bel, rue de Gorhez, Bois d'Ansy, route de Val-Dieu (N649), rue des Platanes, rue de la Marnière, côte d'Hagelstein, place Albert 1^{er}, place Nicolaï et place Antoine Ernst.
- <u>d)</u> <u>de 12H à 19H30</u> : la circulation sera interdite du carrefour entre la RN 648 et la rue Neuve jusqu'au carrefour entre la RN 648 et la rue de Val-Dieu

Le Stationnement

- a) Le stationnement sera interdit de 9H à 19H30, place Albert Ier.
- b) Le stationnement sera interdit de 17H à 19H30 rue de Gorhez, depuis le carrefour avec la RN 648 jusqu'au carrefour avec la rue de Vernante, ainsi que sur la portion comprise entre le n° 2 de la rue de Gorhez et le n° 30 de la place A.Ernst.
- c) Le stationnement sera interdit sur les parkings bas à l'arrière de la maison communale de 9H à 19H30.
- d) le stationnement sera interdit rue de la Station côté pair, de 15h à 18H30.
- e) le stationnement sera interdit rue de la Bel côté impair, depuis le carrefour avec la rue Neuve jusqu'au garage automobile (rue de la bel 32), de 16h à 19H30.
- f) le stationnement sera interdit rue de Val-Dieu depuis le n° 1 jusqu'au n° 28 des 2 côtés, de 12h à 19H30.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Le Directeur général f.f.

B. Leuther

Le Bourgmestre

F. Lejeune